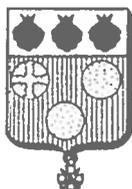


COMMUNE
DE
GRAVELOTTE

27, rue d'Ars
57130

Téléphone : 03 87 60 92 56

Email : mairie-gravelotte@wanadoo.fr



ARRETE COMMUNAL n° 01/2023
Portant réglementation temporaire de circulation routière

Le Maire de Gravelotte,

- VU** le Code de la Route et notamment ses articles R.10 à R.11, R.44 et R.225,
- VU** les articles L.131-2 à L.131-4 et L.184-13 du Code des Communes,
- VU** la loi n° 82.622 du 2 mars 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2 mars 1982,
- VU** l'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière, Livre 1,

CONSIDERANT que l'Association Culture et Loisirs de Gravelotte organise la 7eme exposition Playmobil du 24 au 26 Février 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à organiser cet événement dans les meilleures conditions et à garantir la sécurité des usagers,

ARRETE

il convient de réglementer la circulation **du vendredi 24 Février au dimanche 26 Février 2023.**

Article 1 :

La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/h dans toute la rue d'Ars et le dépassement sera interdit dans toute la rue d'Ars.

Article 2 :

Le stationnement sur les trottoirs sera interdit du 25 rue d'Ars à l'intersection de la rue Haut ainsi que de l'intersection de la petite rue à l'intersection de la rue du Château d'Eau durant toute la durée de la manifestation, .

- Monsieur le Préfet de la Moselle,
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ars-sur-Moselle,

à Gravelotte, le 02 FEVRIER 2023

Le Maire,

Michel TORLOING

